



RAPPORT DE TRANSPARENCE 2011



1. Présentation d'Exponens

- 1.1. Historique
- 1.2. Forme juridique
- 1.3. Activité / CA
- 1.4. Membre de l'association technique ATH
- 1.5. Appartenance au groupement français Eurus
- 1.6. Membre de l'association BKR International
- 1.7. Ressources humaines : collaborateurs / associés
- 1.8. Liste des clients EIP (Entités d'Intérêt Public)

2. Gouvernance et organisation d'Exponens

- 2.1. Gouvernance du cabinet
 - ✓ Assemblée générale des associés
 - ✓ Charte associative
 - ✓ Comité de direction
 - ✓ Comité de rémunération des associés
 - ✓ Rémunération des associés
- 2.2. Organisation du cabinet
 - ✓ Secrétariat Général / Gestion et Finance
 - ✓ Comité Ressources Humaines
 - ✓ Comité Informatique
 - ✓ Comité Marketing / Vente / Communication
 - ✓ Comité Technique
- 2.3. Une structure dédiée à l'audit, EXPONENS Audit

3. Gestion des risques

- 3.1. Déontologie et éthique au sein d'Exponens
- 3.2. Démarche qualité au sein du cabinet
 - ✓ Gestion des ressources humaines / Formation / Echanges de compétences au sein du cabinet
 - ✓ Acceptation et maintien des missions de commissariat aux comptes
 - ✓ Utilisation des outils ATH
 - ✓ Supervision
 - ✓ Recours à des experts externes
 - ✓ Revue indépendante
 - ✓ Rotation des signataires
- 3.3. Contrôle qualité de la profession

4. Déclarations en application de l'article R.823-21 F et G du Code de commerce

1. Présentation d'Exponens

1.1. Historique

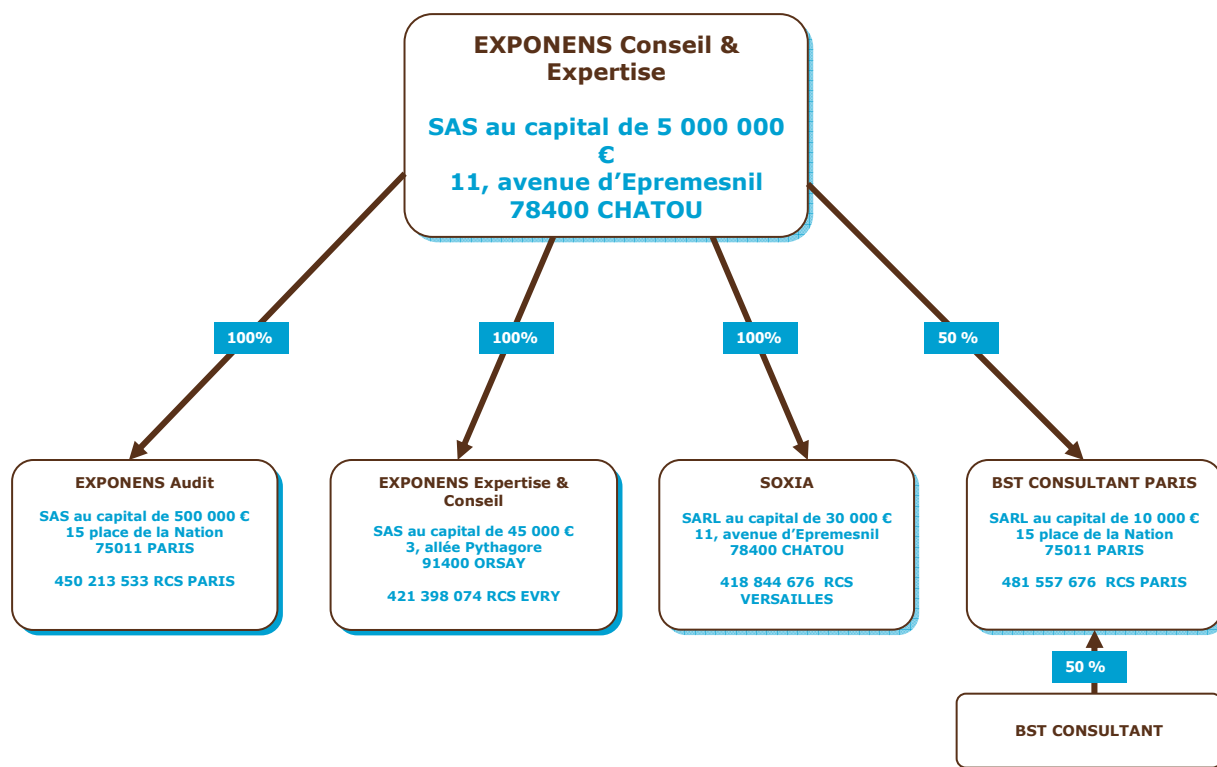
Exponens est issu du rapprochement de plusieurs cabinets dont les principaux sont les suivants :

- Conseil & Expertise créé en 1977 par Jean-Luc Boulot, Jean-Pierre Crétal, Jean Jolivet et Sylvain Koskas,
- BKR Sefitec créé en 1988 par Frédéric Lafay,
- Cefreco créé en 1977 par Charles Schlossman et Vito Martinelli.

Exponens devient ainsi un cabinet de taille moyenne, acteur de référence en région parisienne.

1.2. Forme juridique

A ce jour, l'organigramme juridique se détaille comme suit :



Les deux sociétés qui exercent une activité de commissariat aux comptes sont les suivantes :

EXPONENS Audit, Société par Actions Simplifiée au capital de 500 000 euros, dont le siège social est situé 15, place de la Nation – 75011 PARIS, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Créteil sous le numéro B 450 213 533, membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris.

EXPONENS Conseil & Expertise, Société par Actions Simplifiée au capital de 5 000 000 euros, dont le siège social est situé 11, avenue d'Eprenesnil 78400 CHATOU, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Versailles sous le numéro B 351 329 503, membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles.

1.3. Activité/CA

Au titre de l'exercice clos le 31 août 2011, le chiffre d'affaires consolidé d'Exponens se ventile comme suit :

Activités	31/08/2011	31/08/2010	Variation en %
Expertise Comptable ("EC")	7 451	7 179	
EC filiales de groupes étrangers	2 913	2 490	
EC sociétés du secteur immobilier	1 484	1 496	
EC comité d'entreprises	149	352	
	11 997	11 517	4,17%
<i>% du chiffre d'affaires</i>	<i>70%</i>	<i>69%</i>	
Commisariat aux comptes	2 477	2 350	
Audit Contractuel	285	387	
	2 762	2 737	0,91%
<i>% du chiffre d'affaires</i>	<i>16%</i>	<i>17%</i>	
Conseil	2 499	2 325	
	2 499	2 325	7,48%
<i>% du chiffre d'affaires</i>	<i>14%</i>	<i>14%</i>	
Total	17 258	16 579	4,10%

1.4. Membre de l'association technique ATH

Exponens est membre de l'association technique ATH, association de référence qui regroupe 23 cabinets indépendants d'expertise comptable et de commissariat aux comptes.

A ce titre, plusieurs membres du cabinet, associés et directeurs de mission, participent activement aux différentes Directions de l'Association ATH : Direction Audit, Direction Expertise Comptable, Groupe IFRS, Direction Qualité, Direction Veille et Communication, Direction Formation, Groupe Evaluation.

Pour plus d'informations, se référer au site internet www.ath-audit-conseil.com.

1.5. Appartenance au groupement français Eurus

Le cabinet est membre fondateur d'Eurus, 3ème groupement national de cabinets indépendants d'expertise comptable et d'audit, présent dans 170 villes de France. Cette appartenance permet de conjuguer les atouts d'un cabinet indépendant avec la puissance d'une structure nationale. Pour plus d'informations, se référer au site internet www.eurus.fr.

1.6. Membre indépendant de l'association BKR International

Depuis janvier 1993, le cabinet est membre de l'association BKR International, classée au 6ème rang des associations de cabinets (selon l'enquête IAB 2009 Leading accounting associations). Cette association regroupe 135 cabinets représentant plus de 300 implantations géographiques.

Le fait d'être membre de BKR International permet d'accompagner les clients du cabinet dans leurs projets à l'étranger et d'accueillir les clients de nos confrères souhaitant s'installer en France. Pour plus d'informations, se référer au site internet www.bkr.com.

1.7. Ressources humaines : collaborateurs/associés

L'effectif du groupe Exponens est de 163 personnes dont 16 associés.

Les fonctions supports regroupent 15 personnes dont un responsable administratif et financier, un responsable informatique, un responsable des ressources humaines et une assistante marketing et communication.

Les 146 professionnels se répartissent comme suit par pôle d'activité :

Activités	Associés	Directeurs de mission	Collaborateurs	Total
Expertise Comptable	9	13	71	93
Conseil	3		14	17
Audit	4	3	8	15
Total	16	16	93	125
Autres métiers (pôle social + juridique)				21
Services support				17
				163

1.8. Liste des clients EIP (Entités d'Intérêt Public)

Selon le Code de commerce (article R.821-26 modifié le 22 mai 2009) et la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes, les EIP sont :

- les entités dont les titres financiers sont admis aux négociations sur un marché réglementé,
- les entités faisant appel à la générosité publique,
- les organismes de Sécurité Sociale,
- les établissements de crédits,
- les entreprises régies par le Code des Assurances,
- les institutions de prévoyance (titre III du livre IX du Code de la Sécurité Sociale),
- les mutuelles ou unions de mutuelles (livre II du Code de la Mutualité).

Au 31 août 2011, Exponens intervient en qualité de commissaire aux comptes au sein des entités suivantes faisant appel public à l'épargne :

- Compagnie Marocaine (Eurolist, compartiment C),
- Terre des Hommes France (Générosité publique),
- SCA Terre de Liens (offre publique de titres financiers),
- Augros (Eurolist, compartiment C),
- Société Saint Vincent de Paul (Générosité publique).

Par ailleurs, Exponens intervient en qualité de commissaire aux comptes auprès des sociétés suivantes relevant du Code des Assurances et d'établissements de crédit :

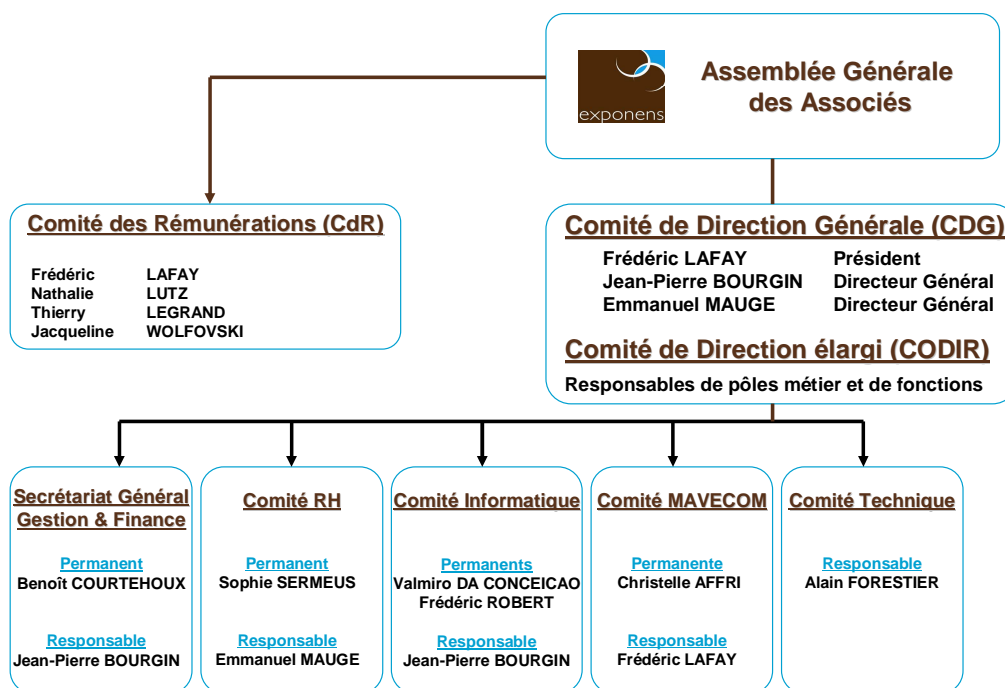
- Arcalis (Code des Assurances),
- Mutavie (Code des Assurances),
- Mutuelle d'Assurance des Armées (Code des Assurances),
- Mutuelle Fraternelle d'Assurances (Code des Assurances),
- Société Financière Nef (Etablissement de crédit).

2. Gouvernance et organisation d'Exponens

2.1. Gouvernance du cabinet

La gouvernance et l'organisation d'Exponens s'effectuent au travers d'organes et de comités destinés à gérer la vie et le développement du groupe.

L'architecture de ce fonctionnement est la suivante :



■ Assemblée générale des associés

Outre ses attributions statutaires, la collégialité des associés, sur rapport du comité de direction :

- définit la politique générale du cabinet ;
- contrôle l'activité générale et l'exécution du budget du cabinet ;
- arrête le budget annuel d'exploitation et d'investissement du cabinet ;
- fixe les rémunérations des associés sur proposition du comité des rémunérations ;
- décide des admissions et des exclusions d'associés dans les conditions prévues dans la charte associative ;
- agréé les cessions des actions entre associés ;
- arrête le prix de cession des actions en tenant compte des modalités définies dans la charte associative ;
- et de façon plus générale, délibère sur les propositions émanant du comité de direction et/ou d'un associé.

L'assemblée des associés se réunit *a minima* une fois par trimestre.

Chaque associé dispose d'une voix quelle que soit la fraction du capital dont il dispose.

■ **Charte associative**

Le respect volontaire de la charte associative permet d'assurer :

- l'indépendance du cabinet et de ses associés vis-à-vis des tiers ;
- une qualité optimale des services rendus dans tous les domaines de la vie professionnelle ;
- la volonté d'exercer une profession libérale en groupe ;
- la pérennité du cabinet par l'intégration au capital des collaborateurs disposant des qualifications requises à l'exercice des professions d'expert comptable et de commissaire aux comptes.

■ **Comité de direction**

Le comité de direction générale est en charge de :

- la gestion des affaires courantes,
- le pilotage de l'organisation du groupe,
- le suivi de l'activité des comités supports,
- la préparation des réunions de comité de direction élargi

Il veille à la fois à la réalisation et à la cohérence des stratégies mises en œuvre.

Le comité de direction élargi aux responsables de pôles a pour attribution :

- l'analyse de l'activité et des résultats,
- la définition de l'axe de développement,
- le suivi de l'activité des comités de pilotage (par pôle),
- la préparation des assemblées d'associés.

■ **Comité de rémunération des associés**

Le comité des rémunérations se réunit *a minima* 2 fois par an afin de procéder à la revue des évaluations des associés et de proposer à l'assemblée des associés une politique de rémunération fixe et variable. Il est renouvelable par tiers par rotation annuelle. Le président du groupe est membre permanent du comité.

■ **Rémunération des associés**

La rémunération des associés est composée d'une partie fixe (majoritaire) et d'une partie variable. Cette dernière s'adosse sur la contribution annuelle de chaque associé au développement, au fonctionnement et à la notoriété du cabinet.

Enfin, Exponens maintient une politique dynamique de distribution de dividendes afin de conserver l'attractivité de la détention capitalistique.

2.2. Organisation du cabinet

Les fonctions supports s'articulent au travers de comités réunissant à la fois des permanents et des associés.

■ **Secrétariat Général / Gestion et finance**

Le responsable administratif et financier est chargé avec l'aide d'un associé de gérer les affaires courantes liées au suivi des reportings groupe, au contrôle de gestion et budgétaire des pôles d'activités, à la gestion des temps et plus généralement au suivi des contrats.

■ **Comité des Ressources Humaines**

Le Comité est compétent pour gérer la politique de recrutement, de rémunération, de formation et d'évaluation des forces vives d'Exponens. Outre l'administration générale du personnel, il organise et entretient l'animation des ressources humaines au sein du groupe.

- **Comité Informatique**

Le Comité veille à la maintenance et l'harmonisation des outils informatiques et s'assure de leur correcte évolution technologique.

- **Comité Marketing/ Vente/ Communication (Mavecom)**

Le Comité est chargé de définir la politique de communication interne et externe du groupe ainsi qu'une offre marketing pertinente et efficace. Il se réunit mensuellement.

- **Comité Technique**

Le Comité gère la base de données d'information technique du groupe s'assurant de sa mise à jour, sa diffusion et établissant le lien avec l'association technique ATH.

2.3. Une structure dédiée à l'audit, EXPONENS Audit

Le groupe s'est pourvu d'une filiale **EXPONENS Audit** dédiée exclusivement aux missions d'audit légal et contractuel sous la Direction Générale de Frédéric LAFAY. Dans le cadre du rapprochement récent de nos cabinets, EXPONENS Audit est destinée à regrouper l'ensemble des mandats de commissariat aux comptes d'Exponens. 15 personnes sont affectées à l'activité d'audit.

EXPONENS Audit participe à l'ensemble des réunions techniques du forum « Département des Marchés Financiers » de la CNCC (Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes).

3. Gestion des risques

3.1. Déontologie et éthique au sein d'Exponens

Le cabinet veille à respecter rigoureusement le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes (Décret n°2005-1412 du 16/11/05).

Des procédures ont été mises en place afin d'éviter :

- tout risque de conflits d'intérêts personnel ou lié à l'appartenance à un réseau,
- toute perte d'indépendance.

L'acceptation, l'organisation et le maintien d'une mission de commissariat aux comptes ainsi que toutes interventions conventionnelles confiées au commissaire aux comptes (diligences directement liées ou DDL) font l'objet d'une validation justifiée à l'aide de grilles d'analyse prédéfinies.

En l'absence de comité interne déontologique, la direction audit d'Exponens saisit l'association technique ATH, chaque fois que nécessaire, pour toutes questions relevant de notre comportement professionnel.

Les collaborateurs, les intervenants occasionnels ainsi que les associés souscrivent tous, chaque année, un **engagement d'indépendance** pour toutes les missions liées à la certification des comptes.

En outre, les contrats de travail de l'ensemble des collaborateurs du cabinet comprennent une clause de confidentialité. Chaque collaborateur se déclare lié par le **secret professionnel** le plus absolu.

3.2. Démarche qualité au sein du cabinet

■ Gestion des ressources humaines/ Formation/ Echanges de compétences au sein du cabinet

La gestion des ressources humaines est placée au centre des préoccupations du cabinet.

Cabinet multi-spécialiste en terme d'offres de service et de cibles de client, Exponens a choisi d'organiser ses équipes par pôles métiers pour répondre aux attentes des clients. Bien que dédiée au commissariat aux comptes, l'équipe d'audit bénéficie des échanges de compétences des autres pôles, notamment le pôle social et le pôle conseil (pour la partie systèmes d'information).

Les entretiens d'embauche sont menés sur la base d'un guide d'entretien. Par ailleurs, une journée d'intégration a été mise en place afin de faciliter l'accueil des nouveaux arrivants.

Une évaluation formelle a lieu chaque année lors d'un entretien avec un ou deux supérieurs hiérarchiques afin notamment de valider les objectifs fixés lors de la saison précédente et de fixer de nouveaux objectifs. Une grille d'évaluation reprenant l'ensemble des critères d'évaluation (connaissances professionnelles, qualité du travail, qualité du comportement) est complétée par discussion avec l'évalué en attribuant cinq niveaux d'évaluation par critère.

Ce processus d'évaluation permet d'apporter les informations nécessaires à la prise de décision en matière d'organisation, de formation, d'évolution de carrière et de rémunération. La partie variable de la rémunération dépend en partie des réalisations des objectifs fixés aux collaborateurs en début de saison.

Le budget de formation représente 2,03 % de la masse salariale.

Le fait d'être membre d'ATH permet à nos collaborateurs de bénéficier de l'ensemble des formations proposées par l'association avec un cursus adapté à leur évolution. Ces journées de formations sont, pour la plupart, agréées par l'Ordre des experts comptables et permettent de valider des journées de formation dans le cadre du stage d'expertise comptable.

Les formations dispensées sont à la fois techniques (comme les formations CNCC, CRCC, Asforef) et de développement personnel.

Le plan de formation est discuté formellement lors de l'entretien annuel d'évaluation.

Notre adhésion à ATH nous permet de bénéficier d'un accès au centre de documentation d'ATH qui se traduit notamment par la réception d'une revue d'actualité fiscale, sociale, comptable et juridique tous les 15 jours par l'ensemble des collaborateurs, par un accès à certaines informations sectorielles mensuelles, par un accès au site intranet ATH www.intranet.ath-audit-conseil.com, où les programmes de travail et les modèles de rapport sont mis à jour régulièrement en fonction de l'évolution des normes professionnelles.

Les collaborateurs et associés d'Exponens bénéficient d'un accès à des *Web Seminars* qui ont lieu trois fois par an et reprennent l'ensemble des actualités professionnelles. Dans la mesure du possible, ces Réunions d'Information Technique sont rendues obligatoires.

Deux réunions générales d'une journée ont lieu chaque année afin de favoriser le dialogue entre collaborateurs et de partager la stratégie du cabinet avec l'ensemble des salariés.

■ **Acceptation et maintien des missions de commissariat aux comptes**

L'acceptation de tout mandat est formalisée via une fiche d'acceptation (modèle ATH) reprenant l'ensemble des obligations en la matière. Le maintien des missions est étudié et formalisé chaque année lors de la phase de finalisation de la mission.

■ **Utilisation des outils ATH**

Nous utilisons le dossier Audit ATH pour nos dossiers d'audit.

Les questionnaires ATH sont utilisés obligatoirement pour l'ensemble des dossiers pour les aspects de planification de la mission, revue du contrôle interne, finalisation, vérifications spécifiques. Les programmes de travail adaptés par entité sont également basés sur les modèles proposés par ATH. Les questionnaires et modèles de rapport sont mis à jour régulièrement sur l'intranet ATH en fonction de l'évolution des normes professionnelles.

■ **Supervision**

La supervision est intégrée à différents niveaux dans l'organisation de nos travaux. Elle est effectuée au final par un directeur de mission et/ou l'associé signataire.

■ **Recours à des experts externes**

Si besoin, nous avons recours à des experts externes, notamment des actuaires et des avocats fiscalistes, afin de supporter nos travaux d'audit.

■ **Revue indépendante**

Une revue indépendante par un second associé a été mise en place pour tous les dossiers EIP et plus généralement les dossiers considérés à risque dans le cabinet. La revue par l'associé indépendant est formalisée dans le dossier sur la base du questionnaire ATH.

■ **Rotation des signataires**

Le cabinet suit les prescriptions de l'article 822-14 du Code de commerce en matière de rotation des associés signataires pour les sociétés dont les titres sont admis sur un marché réglementé.

3.3. Contrôle qualité de la profession

La profession des commissaires aux comptes s'est engagée dans une démarche qualité renforcée s'articulant aujourd'hui autour de deux types de contrôles de la part de nos instances :

- Contrôle qualité conduit par les CRCC (Compagnies Régionales des Commissaires aux comptes) pour les cabinets ne traitant pas de mandats EIP ;
- Contrôle qualité diligenté par la CNCC (Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes) suivant les orientations émises par le H3C (Haut Conseil du Commissariat aux Comptes) s'adressant aux cabinets traitant au moins un mandat EIP. Ce contrôle a lieu tous les 3 ans.

Ces contrôles sont menés à la fois :

- sur les procédures et méthodes mises en place par le cabinet dans le cadre de l'exécution des missions de certification des comptes ;
- sur des dossiers dont la sélection par les contrôleurs relève d'une approche générale par les risques.

Les derniers contrôles des instances professionnelles sur nos dossiers d'audit légal (suivant la précédente typologie desdits contrôles) sont intervenus en :

- Décembre 2004 et Mars 2005 : contrôles ENA (Examen National d'Activité) respectivement pour les cabinets CEFRECO et BKR SEFITEC ;
- Juin 2004 : contrôle EPRA (examen pluriannuel d'activité) pour le cabinet CEFRECO ;
- Décembre 2004 : contrôles ERA (Examen Régional d'Activité) pour les cabinets CEFRECO et BKR SEFITEC.

Du fait de son appartenance à l'association ATH, le cabinet est soumis une fois par an à un contrôle qualité portant sur les procédures transversales à l'ensemble des mandats et des contrôles spécifiques sur des dossiers sélectionnés par les contrôleurs.

4. Déclarations en application de l'article R.823-21 F et G du Code de commerce

Déclaration concernant les pratiques d'indépendance mises en place au sein du groupe confirmant qu'une vérification interne de cette indépendance a été effectuée

Tous les salariés intervenant sur des dossiers de commissariat aux comptes signent un engagement d'indépendance et de respect des règles déontologiques en vigueur dans notre profession. Ces attestations sont renouvelées tous les ans.

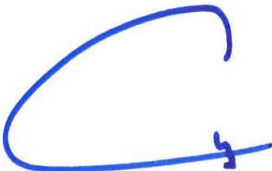
En outre, le groupe se conforme aux règles d'acceptation et de maintien des missions de commissariat aux comptes telles que précisées dans les normes d'exercice professionnel.

Déclaration relative à la politique suivie par le groupe en matière de formation continue, attestant notamment le respect des dispositions de l'article L.822-4 du Code de commerce

Tous les diplômés commissaires aux comptes inscrits suivent un cursus de formation continue permettant d'attester que les dispositions des articles L.822-4 et R.822-61 sont respectées.

Chatou, le 30 novembre 2011

Frédéric Lafay



Président